



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 Octobre 2011

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjointes : Albert ALLMENDINGER, Jean-Jacques JABLKOWSKI
- Les Conseillers Municipaux : M. Edy ADAM, M^{me} Muriel BOSSERT, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, M^{elle} Annie HEYWANG, M. Jean-Georges KARL, M^{me} Martine NUSS M. Philippe PELEGRI, M^{me} Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Pierre AMANN
- M. Thierry FREY qui a donné procuration à M. Jean-Georges KARL
- M. MECKERT Michel,

1 – Procès-verbal de la séance du 12 Septembre 2011

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 Septembre 2011 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance

2 – Décisions prises par le Maire

Dans le cadre de sa délégation, M. le Maire informe les Conseillers municipaux des décisions qu'il a prises au nom de la Commune :

• N°7 du 07/10/2011

- **D'ACCEPTER** le chèque d'un montant de 533,46 € de la compagnie d'assurance GROUPAMA en règlement du sinistre du 31/05/2011 "dommages mobiliers" - Bris de vitre au relais information service
- **Et D'IMPUTER** cette somme au compte 7718 – Indemnisation d'assurance –

• N°8 du 07/10/2011

- **D'ACCEPTER** le chèque d'un montant de 3 116,43 € de la compagnie d'assurance GROUPAMA en règlement du sinistre du 24/08/2011 "dommages immobiliers" - toiture Bâtiment communal (hangar) endommagée par la grêle,
- **Et D'IMPUTER** cette somme au compte 7718 – Indemnisation d'assurance –

• N°9 du 07/10/2011

- **D'ACCEPTER** le don d'un chèque d'un montant de 40,00 € en remerciement des travaux de déneigement effectués par les ouvriers communaux l'hiver dernier,
- **Et D'IMPUTER** cette somme au compte 7713 – Libéralités reçues –

3 – Extension salle polyvalente et restructuration du club house : Avenants au marché de travaux

M. le Maire informe les conseillers municipaux que suite aux aléas du chantier, des avenants sont nécessaires pour plusieurs lots dont le détail figure ci-après :

Lot n°00 : Démolition

AVENANT N°1:

L'avenant porte sur la découpe d'une allège pour la création d'une porte supplémentaire au club house. La découpe qui avait été initialement chiffrée devait se faire dans un mur monté en agglos. Mais le mur existant est en béton, et de ce fait la découpe engendre une plus-value. L'entreprise BARI de Sainte MARIE AUX MINES a transmis 1 devis pour ces travaux d'un montant de 560,00 € HT

Lot n°06 : Menuiseries extérieures

AVENANT N°1 :

L'avenant porte sur la fourniture et pose d'une porte « sortie de secours » au niveau du club house, ainsi que sur trois portes coupe-feu au niveau de la partie comprenant les toilettes pour handicapés affectés à la salle polyvalente.

Ces portes, induites par le permis modificatif, permettront de répondre aux normes d'accessibilité handicapés qui entreront en vigueur en 2015. Il est donc logique de réaliser ces travaux dès à présent, car le coût de ces travaux serait inévitablement plus important en 2015.

L'entreprise JPS Services de DIEFFENBACH AU VAL a transmis 1 devis pour la fourniture et pose d'une porte « sortie de secours » d'un montant de 3 699,00 HT et de 5 035,00 € H.T. pour les trois portes coupe-feu, soit un montant total de 8 734,00 € HT

Lot n°07 : Sanitaire

AVENANT N°2 :

L'avenant porte sur la fourniture et pose de deux siphons de sols, le branchement sur la conduite d'écoulement VMC ainsi que sur le carottage nécessaire au déplacement de la machine à laver (cuisine du Club house)

L'entreprise GILGENMANN et fils à GOXWILLER a chiffré le coût de ces travaux supplémentaires à 977,77 € H.T.

Lot n°08 : Electricité et chauffage électrique

AVENANT N°1 :

L'avenant porte sur la mise en place d'un contacteur pour chauffe-eau, de la fourniture, pose et raccordement d'un radiateur dans le local technique ainsi qu'un compteur jour/nuit L'entreprise ELECTRO ENERGY de MITTELBERGHEIM a chiffré le coût de ces travaux supplémentaires à 3 593,91€ HT

Lot n°09 : VMC double flux

AVENANT N°2 :

L'entreprise DESENFUM'EST a présenté un devis concernant des travaux supplémentaires de gainage suite à des modifications sur site pour un montant 1 846,08€ H.T.

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres qui s'est réunie le 13 Octobre 2011

ENTENDU les explications de M. le Maire

Le Conseil Municipal délibère et

1) DECIDE de passer un **avenant n° 1 – lot n°00 – Démolition-** avec l'entreprise **BARI de Sainte MARIE AUX MINES** pour les travaux supplémentaires d'un montant de

560,00 € HT – création d'ouverture mur façade sud du Club-house percée dans un mur en béton au lieu d'un mur en agglos - portant le montant initial du lot n°00 de 13 675,60 € HT à 14 235,60 € HT

2) DECIDE de passer un **avenant n° 1 – lot n° 06 – Menuiseries extérieures-** avec l'entreprise **JPS Services de DIEFFENBACH AU VAL** pour la fourniture et pose d'une porte « sortie de secours » d'un montant de 3 699,00 € HT et de 5 035,00 € H.T. pour les portes coupe-feu, soit un montant total de 8 734,00 € HT – portant le montant initial du lot n°06 de 8 016,45 € HT à 16 750,45 € HT

3) DECIDE de passer un **avenant n° 2 – lot n° 07 – Sanitaire -** avec l'entreprise **GILGENMANN et fils à GOXWILLER** pour les travaux supplémentaires chiffrés à 977,77 € H.T. - fourniture et pose de deux siphons de sols et sur le branchement sur la conduite d'écoulement VMC ainsi que sur le carottage nécessaire au déplacement de la machine à laver - portant le montant initial du lot n°07 de 31 229,42 € HT, augmenté de l'avenant n°1 (pour mémoire : 6 667,82 € HT) et n°2 à 38 875 ,01 € HT

4) DECIDE de passer un **avenant n° 1 – lot n° 08 – Electricité - Chauffage électrique -** avec l'entreprise **ELECTRO ENERGY de MITTELBERGHEIM** pour les travaux supplémentaires chiffrés à 3 593,91€ HT - mise en place d'un contacteur pour chauffe-eau , de la fourniture , pose et raccordement d'un radiateur dans le local technique ainsi qu'un compteur jour/ nuit - portant le montant initial du lot n°08 de 60 800,00 € HT à 64 393,91 € HT

5) DECIDE de passer un **avenant n° 2 – lot n°09 – VMC Double Flux -** avec l'entreprise **DESENFUM'EST à Eckbolsheim** pour des travaux supplémentaires de gainage suite à des modifications sur site pour un montant 1 846,08 € H.T.- portant le montant initial du lot n°09 de 28 435,45 € HT, augmenté de l'avenant n°1(pour mémoire : 1 443,47 € HT) et n°2, à 31 72,00 € HT

AUTORISE M. le Maire à signer les différents avenants cités ci-dessus au marché de travaux Extension salle polyvalente et restructuration de la salle polyvalente, portant le montant du marché initial de 254 311,18 € HT, augmenté de tous les avenants, soit 23 823,05 € HT, à 278 134,23 € HT

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives

Adopté à l'unanimité

4 – Réalisation de la Citerne incendie – Décision modificative n°2

VU la délibération du 12 Septembre 2011 décidant la réalisation de la citerne incendie et confiant les travaux à l'entreprise DICKER pour un montant de 49 000,00 € TTC

VU l'implantation de la citerne décidée sur place et entraînant d'une part des travaux de terrassement supplémentaires, mais d'autre part la suppression du garde corps qui devait sécuriser la plate-forme

VU l'étanchéité extérieure non chiffrée sur le devis initial, et après renégociation de M. le Maire

Le coût global s'élevant à 54 166,88 € TTC

Le Conseil Municipal
Délibère et

ACCEPTTE le nouveau chiffrage établi par l'Entreprise DICKER pour un montant de 54 166,88 € TTC

DECIDE la décision modificative n°2 suivante :

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Opération n°138 : Mise en place d'une réserve d'in cendie Article 2158 (section d'investissement) Autres installation matériel et outillage technique	6 000,00 €		
Opération n°125 : Voirie Article 2151 (section d'investissement) Réseaux de voirie	- 6 000,00 €		

Adopté à l'unanimité

5 – Subvention Classe de Mer

Monsieur le Maire a été informé du projet de classe de mer à Pleneuf-Val-André dans le département des Côtes d'Armor, pour la classe de CM1- CM2 de M^{me} FACCHI au mois d'avril 2012. Le coût total de ce séjour d'une semaine est chiffré à 8 263,10 € (transport compris). 21 élèves sont concernés. La coopérative scolaire prendrait en charge 50 € par enfant, soit un montant de 1 050 €. Une participation de la Commune est souhaitée à hauteur de 1 650 € sachant que le Conseil Général ne participerait pas étant donné que le lieu choisi est hors département.

Le Conseil Municipal
Délibère et

DECIDE de participer au projet de classe de mer de l'école élémentaire (Classe CM1 – CM2 de M^{me} FACCHI) par l'octroi d'une subvention de 1 650 €, soit 78,58 € par enfant.

PREVOIT les crédits nécessaires au budget primitif 2012 au compte 6574.

Adopté à l'unanimité

6 – Taxe sur la consommation d'électricité

Le Maire expose les dispositions des articles L. 2333-2 et suivants (L.3333-2 et suivants et L. 5212-24 à L. 5212-26) du code général des collectivités territoriales, autorisant le Conseil Municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité, en remplacement de la taxe existante

VU l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

VU les articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales

VU les articles L. 3333-2 à L. 3333-3-3 du code général des collectivités territoriales

VU les articles L. 5212-24 à L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré

DECIDE :

- 1- le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 8,12
- 2- Le coefficient fixé à l'article 1 s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la Commune de Heiligenstein

CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Adopté à l'unanimité

7 – ONF : approbation de l'état d'assiette 2013

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier, daté du 27 Septembre 2011 émanant de l'Office National des Forêts, Agence de Schirmeck, portant sur l'approbation de l'état d'assiette 2013 qui, conformément à l'article 12 de la charte de la forêt communale, prévoit que les propositions d'état d'assiette des forêts communales soient approuvées par délibération du conseil municipal

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

APPROUVE l'état d'assiette 2013 de la forêt communale de Heiligenstein

AUTORISE M. le Maire à signer le document

Adopté à 7 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE – 5 ABSTENTIONS

8 – Divers

A – Rapport annuel 2010 du SMICTOM

M. le Maire distribue aux conseillers le rapport annuel 2010 du SMICTOM et les invite à en prendre connaissance. Il leur précise que leurs observations pourront être relayées lors de la journée des élus , le 29 Octobre prochain.

B – Consultation préalable sur le projet de schéma régional éolien

Le SCRAE (Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie) dont l'élaboration est prévue par la loi « Grenelle 2 » comporte un volet spécifique consacré à l'éolien (schéma régional éolien). Avant la consultation du public pour le SCRAE, l'Etat et la région Alsace souhaitent réaliser une consultation préalable et spécifique sur le projet de schéma régional éolien. Dans ce contexte, le maire, les conseillers et les administrés peuvent réagir et donner leur avis sur les différents documents qui ont été élaborés. Une synthèse de ces documents est consultable en mairie et l'intégralité des documents est consultable sur les sites internet suivants :

www.alsace.developpement-durable.gouv.fr (rubriques actualités) et www.region-alsace.eu/eolien

Les avis et remarques pourront se faire par voie électronique à l'adresse suivante : srcae.dreal-alsace@developpement-durable.gouv.fr

La séance est levée à 21 h 20.


Le Maire :
Marcel Kirstetter

INFORMATIONS DIVERSES

1. Calendrier des manifestations

Dates	Manifestations
Dimanche 13 Novembre 2010	Monument aux Morts à 11 h « Fête du Souvenir »

2. Fermeture du Secrétariat

Le secrétariat de la Mairie de Heiligenstein sera fermé pour congés du lundi 24 Octobre 2011 au Mercredi 2 Novembre 2011 inclus.

Réouverture du secrétariat : Vendredi 4 Novembre 2011 de 9 H à 11 H

En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire ou à l'un des Adjointes :

M. Marcel KIRSTETTER – Maire - Tél : 03.88.08.10.42.

M. Jean-Jacques JABLKOWSKI - Adjoint au Maire -Tél : 03.88.08.14.01.

M. Albert ALLMENDINGER - Adjoint au Maire -Tél : 03.88.08.42.71

3 . Remise officielle d'une toile offerte à la Commune par Monsieur Rolf BALL – Exposition de ses toiles

Le samedi 22 octobre 2011 à 11 h , aura lieu la remise officielle d'une toile que Monsieur Rolf BALL a la gentillesse d'offrir à la Commune. A cette occasion, l'artiste exposera certaines de ses œuvres dans la salle Ehret Wantz (premier étage de la mairie).

Vous êtes tous cordialement invités à cette remise officielle ainsi qu'au vernissage qui seront suivis d'un verre de l'amitié. Rendez-vous à 11 h dans la salle Ehret Wantz. Les toiles resteront exposées tout le samedi après-midi, jusqu'à 18 h. Monsieur BALL se fera un immense plaisir pour répondre à toutes vos questions.



4. Calendrier des Battues

Le Maire informe la population que le locataire de la chasse organise les battues le :

- **18/11/2011**
- **09/12/2011**
- **30/12/2011**
- **20/01/2012**

5. Coupure de courant pour travaux

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de leur clientèle, Electricité de France, Agence Réseaux Electricité Alsace, réalise des travaux sur notre commune qui nécessiteront une interruption de fourniture d'électricité, (l'ensemble du village est concerné), le :

Vendredi 18 Novembre 2011 entre 8 H et 12 H